

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 97.00.510.011.1 DU 8 SEPTEMBRE 1997

## Dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES ET DE LA RECOMMANDATION INTERNATIONALE R117 DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

### FABRICANT

SOFITAM EQUIPEMENT, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris Nord 2, 93290 Tremblay en France.

### OBJET

La présente décision complète les décisions n° 93.00.510.007.1 du 30 juillet 1993 (1), n° 94.00.510.004.1 du 19 juillet 1994 (2), n° 94.00.510.009.1 du 25 novembre 1994 (3) et n° 96.00.510.

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1993, page 975.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1994, page 628.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre 1994, page 979.

(4) *Revue de Métrologie*, mars 1997, page 612.

007.1 du 18 novembre 1996 (4) relatives au dispositif calculateur-indicateur des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S.

### CARACTERISTIQUES

Le dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S faisant l'objet de la présente décision diffère du dispositif calculateur-indicateur électronique approuvé par les décisions précitées par la modification des circuits et des composants de la carte afficheur afin de :

- modifier le contrôle de l'afficheur,
- limiter la manifestation de l'alarme de défaut d'affichage à l'allumage du voyant «alarme».

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de vérification et les dispositions particulières demeurent conformes à celles fixées par les décisions précitées.

Le dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S faisant l'objet de la présente décision peut être incorporé dans tous les ensembles de mesurage routiers d'un modèle approuvé, en remplacement du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S approuvé par les décisions précitées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Les instruments concernés par la présente décision portent le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

**DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas ont été déposés au siège de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 13-1477.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 29 juillet 2003.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---